

division d'un domaine forestier en lopins, un système permanent de voirie, l'accessibilité simultanée de toutes les parties d'une forêt, l'établissement de lignes de coupe-feu, l'aménagement de la coupe et beaucoup d'autres choses semblables, généralement considérées en Europe comme faisant partie de l'administration d'une forêt, sont tous et chacun, dans beaucoup de cas, des points qu'il faut ranger ici dans le domaine des choses impraticables."

Ces remarques si sensées et si pratiques, s'appliquent à notre province comme à l'état de New-York et devraient nous servir de guides dans l'administration de nos forêts. Tous nos efforts devraient tendre à l'organisation d'un système réellement efficace de protection contre le feu ainsi qu'à la classification de notre domaine public en terres à bois et terres à culture, dans le but d'assurer aux colons de bonne foi libre accès aux premières et d'exclure des autres les pirates faisant sous l'égide de la colonisation, assurant ainsi la tenure des porteurs de licences et encourageant ces derniers à adopter pour leurs opérations un système qui assurerait la reproduction naturelle de la forêt. Adoptons ce système et nos forêts d'épinette, surtout nos forêts de bois à pulpe, seront pratiquement inépuisables, même si nous les soumettons à une coupe dix fois plus considérable que celle que nous faisons maintenant.

Notre système de protection contre le feu a été sensiblement amélioré depuis quelques années, mais il est encore insuffisant et n'atteint pas ce haut degré d'efficacité qui devrait le caractériser. La loi est bonne et atteindrait certainement son but si elle était bien mise en force; mais quand il faut prendre les moyens rigoureux pour la faire observer, l'influence politique s'interpose et les plus chers intérêts du pays sont relégués à l'arrière plan. Dans son rapport la commission de colonisation a fait les recommandations suivantes, qui devraient être suivies:

" Le personnel chargé de ce service est trop sujet aux influences politiques pour remplir ses devoirs avec l'énergie et l'indépendance qui seules peuvent en assurer l'efficacité. Dans plusieurs cas, l'influence politique a fait confier le poste de garde-feu à des hommes qui n'ont ni l'activité ni la compétence voulues pour occuper ce poste, dont dépend la conservation de la plus grande source de revenu de la province.